Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_06-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20250331.06 Mandat au Maire pour signer les conventions proposées par le SDEF dans le cadre des opérations prévues au budget 2026 ou liées à des programmes inscrits au budget de l'année en cours ou des années passées

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.

Il est rappelé aux élus que les opérations « réseaux » prévues à l'opération 105 de la section d'investissement approuvée lors de l'adoption du Budget Primitif ce 3 mars 2026 prévoient les dépenses communales comme suite aux estimations opérées par les services du SDEF. Il s'agit essentiellement de report des années précédentes.

Ces dépenses communales sont des fonds de concours versés au SDEF, maître d'ouvrage des opérations d'enfouissement, de renforcement de réseau, de relampage, de géoréférencement...

En 2026, une provision de 50 000 € est prévue pour faire face aux opérations nouvelles nécessaire.

Il est donc utile d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir dans la limite de ce montant, avant des précisions comme suite aux transmissions des programmes du SDEF et à leur inscription budgétaire par voie de décision modificative éventuelle.
Ce mandat permettra par ailleurs de signer les conventions à intervenir pour les réparations ou le renouvellement du matériel.

Il convient également d'autoriser le Maire à signe les conventions proposées par le SDEF pour des extensions de réseaux, renforcements, enfouissement mais aussi pour l'utilisation

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_06-DE

du matériel géré par le SDEF, qu'il en soit le propriétaire ou l'affectataire. Ce mandat permettra par exemple la régularisation de l'accrochage de caméras de vidéoprotection communale sur les lampadaires, dans le cadre de la convention type proposée par le SDEF.

En synthèse, il est demandé d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des conventions proposées par le SDEF tant que les crédits nécessaires sont disponibles et/ou qu'elles n'entrainent pas de dépenses supplémentaires et/ou qu'elles permettent la mise en œuvre d'un programme décidé par la commune.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Ouï les exposés de l'adjointe aux finances et de François BIZIEN, conseiller délégué aux réseaux,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition émise par les membres de la commission finances qui s'est réunie le 17 février 2026,
Vu les documents budgétaires préparatoires transmis à l'ensemble des élus les 17 février et 24 février 2026,
Vu le budget de la commune adopté ce jour,
Vu les propositions de conventions transmises par le SDEF, son règlement financier et ses usages,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité

D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des conventions proposées par le SDEF dans le cadre exposé plus haut.

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)